

Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons

présenté aux Assises
de la Mobilité 2014

Défi Action 4.2 Favoriser le stationnement des vélos

1 DESCRIPTION DU PROJET

Plusieurs facteurs ont permis à la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons d'identifier le besoin en stationnement vélo :

- La mise en service du prolongement du tramway T2 en novembre 2012 avec un terminus au niveau du Pont de Bezons et l'absence de parc-relais voiture de rabattement
- Une forte demande des associations cyclistes du territoire pour un stationnement à proximité immédiate du tramway
- Une forte évolution et une requalification des espaces publics dans le quartier environnant en renouvellement urbain

Une fois la volonté avérée de mettre en place du stationnement vélo à la station de tramway Pont de Bezons, la communauté d'agglomération a réalisé une étude pour déterminer les besoins précis en matière de stationnement vélo. Le besoin a été estimé à plus de 200 places. La communauté d'agglomération a engagé un déploiement progressif et évolutif et répondant aux différents besoins :

- Stationnement sécurisé
- Stationnement gratuit

Le choix s'est donc orienté sur la mise en place 2 types d'équipements :

- 2 abris protégés en libre-accès de 30 places chacun
- 1 consigne sécurisée avec abonnement de 48 places

Le choix de l'implantation des 3 espaces de stationnement s'est fait en conformité avec le Schéma Directeur du Stationnement Vélo en gare édité par le STIF, en fonction du foncier disponible et la bonne visibilité des futurs équipements (équipements situés dans un flux important).

La communauté d'agglomération a ensuite lancé un marché de prestations incluant la fourniture et la pose des équipements ainsi que l'exploitation de la consigne collective. Une prestation par bons de commande a été intégrée au marché pour le déplacement et la réparation des équipements.

Un autre contrat a été passé avec une structure locale d'aide à l'insertion pour l'entretien et le nettoyage de la consigne.



© Christophe RECOURA - STIF

La mise en service des espaces Véligo a été faite en avril 2013.

Eléments financiers d'investissement subventionnés à hauteur de 75 % par le STIF (hors coûts de raccordement aux réseaux électrique et téléphonique) :

- Consigne collective sécurisée : 90 à 100 K€ TTC
- Abri libre d'accès : 20 à 25 K€ TTC

Les travaux de génie civil à réaliser préalablement et surtout l'intervention des concessionnaires réseaux pour le raccordement électrique et téléphonique de la consigne sécurisée peuvent allonger considérablement les délais. Prévoir également du temps pour l'autorisation préfectorale pour la vidéo protection (le cas échéant) et la déclaration auprès de la CNIL.

2 LES ACTEURS DU PROJET

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons

Concertation réalisée avec la commune de Bezons ainsi que l'aménageur du quartier notamment sur les caractéristiques esthétiques des équipements

Fourniture et exploitation : Groupement Abri Plus et Promométro

Entretien : structure locale d'aide à l'insertion

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Les horaires d'ouverture de la consigne sont en adéquation avec les horaires de fonctionnement du tramway. Le tarif d'abonnement annuel à la consigne est de 20 €.

Il s'est avéré dans l'usage des espaces de stationnement que le lieu d'implantation joue un rôle primordial dans le succès. En effet, l'abri situé au plus près de l'accès aux quais est saturé alors que le second est moins rempli.

Suite à la mise en service, aucune dégradation n'est à déplorer. Il a été observé une différence importante entre le nombre d'abonnés et l'occupation quotidienne réelle. Afin de palier à cela, un surbooking a été mis en place (extension à 58 abonnés pour une capacité de 48 places).

Eléments financiers d'exploitation : subvention annuelle attribuée par le STIF en fonction de la fréquentation et du respect du référentiel de qualité de service

- Coût d'exploitation annuel consigne collective : 10 K€
- Coût d'entretien annuel de la consigne collective : 1,5 K€

Suite au succès du stationnement vélo à la station Pont de Bezons et à la satisfaction des usagers, la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons a décidé de mettre en place de nouveaux équipements sur d'autres pôles de transport :

- Gare d'Argenteuil : ajout de 2 abris en libre-accès en complément d'une consigne collective pré-existante
- Gare du Val d'Argenteuil : mise en place d'une consigne collective couplée à un abri en libre-accès

4 CONTACT

Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons : Pierre-Yves ROUX, Chef de projet Déplacements à la Direction Aménagement et Déplacements

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info